

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars, à 19 heures.

Le Comité syndicat du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège, sous la Présidence de Madame Véronique POIGNET SENGHER,

Présents : Membres titulaires : Maryse GIANNACCINI, Gilbert CASAS, Carine PEYDRO, Jean Louis POUDEVIGNE, Fabienne ROCA, Agnès FLAMME, Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA, Daniel MARQUET, Véronique POIGNET SENGHER, Yannick CHEYROUX, Denis MALAVAL, Gilles TIXADOR, Blandine PANAFIEU, Daniel VOLEON, Catherine BERGOGNE, Jean Marc FLOUTIER, Joseph ARTAL, Sarah TOURNEMINE, Karen JOUVE

Membres suppléants : Serge ROUVIERE (pour Sylvie MADIOT),

Procurations : Régine HURLIN à Gilles TIXADOR, Patrick DEGONZAGA à Maryse GIANNACCINI, Caroline SAUMADE à Daniel MARQUET

Excusés (sans suppléant) : Nicole RAYMOND, Stéphanie OGIER, Claude MAGNIN-FEYSSOT, Augustine GILLARD, Christine MONTEIL, Jean Luc GIBERT, Bernard CHLUDA, Brigitte BONHOMME, Jacques DURAND, Marceau LACROIX, Nadine CHARRIER

Soit 24 membres ayant pris part au vote.

Le procès-verbal du 28 février 2024 est adopté à l'unanimité

Délibération n°1/5 Compte de Gestion

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, présente le compte de gestion 2023 établi par le comptable public.

Le Conseil syndical après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés

et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - Déclare, à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°2/5 **Compte Administratif**

Madame POIGNET SENGER, Présidente, présente le compte administratif 2023, à la vue du budget primitif et des décisions modificatives de cet exercice, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés		357 031.86	173 107.12		173 107.12	357 031.86
Opérations de l'exercice	286 875.71	474 302.02	1 365 237.66	1 280 185.45	1 652 113.37	1 754 487.47
TOTAUX	286 875.71	831 333.88	1 538 344.78	1 280 185.45	1 825 220.49	2 111 519.33
Résultat de l'exercice		187 426.31	85 052.21		85 052.21	187 426.31
Restes à réaliser	13 199.99	21 725.66			13 199.99	21 725.66
RÉSULTATS de CLOTURE		544 458.17	258 159.33			

Madame POIGNET SENGER, Présidente, donne la présidence à Monsieur Jean Louis POUDEVIGNE, Vice-Président, et se retire.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- 1) Constate aussi bien la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives, le résultat de fonctionnement de l'exercice, le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

Madame Véronique POIGNET SENGER, remercie les membres du Conseil syndical de leur vote.

Délibération n°3/5
Affectation du résultat

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, propose d'affecter les résultats de l'exercice 2023.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2023 :

CONSTATE les résultats ci-après :

- Déficit de fonctionnement – 258 159.33 €
- Excédent d'investissement..... 544 458.17 €

DECIDE de l'affectation de ces résultats comme suit :

- Report à nouveau fonctionnement..... – 258 159.33 €
- Report à nouveau investissement 544 458.17 €

Délibération n°4/5
Budget

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, présente le budget primitif 2024 au Comité syndical. Il tient compte des propositions de la commission Finances du 15 février 2024.

Elle présente le budget principal, qui s'équilibre en dépenses comme en recettes comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 865 288.56 €
- Recettes de fonctionnement : 1 865 288.56 €

- Dépenses d'investissement : 1 082 883.33 €
- Recettes d'investissement : 1 082 883.33 €

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif principal tel qu'il a été présenté et les participations des communes en découlant, jointes en annexe, à l'unanimité.

Délibération n°5/5
Modification Pacte Syndical

Madame la Présidente indique que le vote du budget proposé par la commission finances et le Bureau implique la modification du Pacte syndical (*calcul des frais d'administration générale*).

Madame POIGNET SENGHER propose de calculer à partir de 2024, et jusqu'à nouvelle révision (*travail en commission à programmer dans l'année*), les charges d'administration générale à hauteur de 10% des dépenses réelles

uniquement, par pôle de compétence, en ne comprenant donc ni les opérations d'ordre, ni la réaffectation des excédents.

Après en avoir délibéré le Comité syndical approuve à l'unanimité la modification du Pacte syndical en ce sens, tel qu'annexé.

Divers

Commission Finances : Mme JOUVE souhaite que soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission finances un travail sur les clés de répartition des pôles de compétence. C'est ajouté à l'ordre du jour de la commission du 19 juin.

La séance est levée à 20h

<i>Joseph ARTAL</i>	<i>Catherine BERGOGNE</i>	<i>Gilbert CASAS</i>
<i>Yannick CHEYROUX</i>	<i>Patrick DEGONZAGA (procuration Maryse GIANNACCINI)</i>	<i>Agnès FLAMME</i>
<i>Jean Marc FLOUTIER</i>	<i>Maryse GIANNACCINI</i>	<i>Régine HURLIN (procuration Gilles TIXADOR)</i>
<i>Karen JOUVE</i>	<i>Christine LEFEVRE</i>	<i>Denis MALAVAL</i>
<i>Daniel MARQUET</i>	<i>Josette NOUASSA</i>	<i>Blandine PANAFIEU</i>
<i>Carine PEYDRO</i>	<i>Véronique POIGNET SENER</i>	<i>Jean Louis POUDEVIGNE</i>
<i>Fabienne ROCA</i>	<i>Serge ROUVIERE</i>	<i>Caroline SAUMADE (procuration Daniel MARQUET)</i>
<i>Gilles TIXADOR</i>	<i>Sarah TOURNEMINE</i>	<i>Daniel VOLEON</i>